

Commune de SAINT-GILLES
Collège des Bourgmestre et Echevins
Place Maurice Van Meenen, 39

B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : PU2013-119 - 21323
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.346/s.544
Annexe : /

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : SAINT-GILLES. Chaussée de Waterloo, 238.
Réaffectation du rez-de-chaussée commercial en logement.
Permis d'urbanisme – **Avis de la CRMS.**
(Correspondant : M. A. Lopez Vazquez)

En réponse à votre lettre du 14 octobre 2013, en référence, reçue le 16 octobre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 23 octobre 2013.

La demande concerne une maison qui est comprise dans un ensemble autrefois formé par quatre maisons conçues en 1899 par l'architecte E. De Ligne (n°s 232 à 238, les n°s 232 et 234 étant aujourd'hui démolis). Elle est également située dans la zone de protection d'un ensemble de plusieurs maisons classées Art nouveau (chaussée de Waterloo, 246-256).

La demande vise la réaffectation du rez-de-chaussée commercial en logement. Ce changement implique la disparition de la porte du commerce et le remplacement de la vitrine par une nouvelle baie dans un châssis en PVC.

A l'examen des plans, il apparaît que ces interventions n'auraient pas d'impact sur les maisons Art nouveau classées.

La CRMS demande toutefois de renoncer au choix du PVC et de privilégier un châssis en bois.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, les remarques qu'appellent les travaux projetés.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme M. Kreutz (+ par mail Mmes M. Kreutz, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters et H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.